NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/14346
29 janvier 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 28 JANVIER 1981 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Sur la demande du Ministre des affaires étrangères et de l'information de l'Afrique du Sud, M. R. F. Botha, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une lettre qu'il vous a adressée le 28 janvier 1981.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,
(Signé) D. W. STEWARD

Annexe

Lettre datée du 28 janvier 1981 adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères et de l'information de l'Afrique du Sud

1. C'est avec déception que j'ai pris connaissance de votre rapport (S/14333) sur la conférence qui a eu lieu récemment à Genève. L'impression qui se dégage immédiatement de ce rapport est que, pour l'Organisation des Nations Unies, les partis internes n'existent pas au Sud-Ouest africain/Namibie et qu'ils n'ont jamais participé aux travaux de Genève. L'omission flagrante de toute mention de ces partis et le fait d'avoir tenté d'éliminer leurs observations des documents officiels de l'Organisation des Nations Unies sont des choses graves. En revanche, on accorde une place prépondérante aux quelques observations proférées par la SWAPO. Je tiens à appeler votre attention sur les déclarations que vous trouverez ci-joint, faites au cours des séances privées de la conférence par :

a) M. D. F. Mudge, président de l'Alliance démocratique de la Turnhalle, le 13 janvier 1981;

b) M. K. Kaura, membre de l'Alliance démocratique de la Turnhalle, le 9 janvier 1981;

c) M. E. van Zijl, membre de l'Actur, le 13 janvier 1981.

Cette omission n'est pas limitée à la contribution des partis internes : d'importantes observations faites par l'administrateur général ont également été passées sous silence. Puis-je à cet égard, vous rappeler les observations ci-après, que l'administrateur général s'est trouvé contraint de vous adresser lorsque M. Nujoma a mentionné - comme vous l'indiquez en détail au paragraphe 8 de votre rapport - quelques membres de la SWAPO, qui, "n'ayant pas été libérés par le Gouvernement sud-africain, étaient encore en prison" :

> "Monsieur le Secrétaire général, je voudrais intervenir afin de mettre les choses au point. M. Sam Nujoma a jugé approprié de faire mention de certaines personnes qui se trouvent en prison. Il a parlé de Robben Island ainsi que de Windhoek. Nous tenons à préciser qu'il y a beaucoup d'autres personnes dont nous aurions souhaité la présence ici, dans cette délégation, cet après-midi, en notre compagnie, et qui ne peuvent être avec nous : beaucoup de personnes qui ont été tuées, beaucoup qui sont dans une tombe, beaucoup qui sont dans des camps et dans d'autres lieux que nous ne connaissons même pas."

Vous ne pouvez pas ne pas être au courant des assassinats, crimes et enlèvements commis par la SWAPO depuis que la proposition de règlement a été présentée en 1978. Ces actes de terreur ont été régulièrement portés à votre attention, comme en témoigneront les documents officiels du Conseil de sécurité. Jusqu'à ce jour,

/...

la SWAPO, n'a pas été franchement condamnée, ni par vous-même, ni par le Conseil de sécurité. En revanche, le Gouvernement sud-africain, responsable de la sécurité du territoire et de celle de ses habitants, a été l'objet d'attaques perfides au Conseil de sécurité ainsi que de vos critiques, aussi superflues qu'injustifiées.

2. Comme vous le savez, le Gouvernement sud-africain a toujours maintenu que l'application de la proposition de règlement ou de toute proposition visant à trouver une solution pacifique continuera à être sérieusement compromise tant que toutes les parties ne seront pas traitées sur un pied d'égalité. J'ai souligné ce point dans la lettre que je vous ai adressée le 29 août 1980 (S/14139), dont la conclusion était la suivante :

> "La population du Sud-Ouest africain/Namibie a, avec le soutien du Gouvernement sud-africain, toujours demandé qu'un traitement équitable soit impartialement appliqué dans des conditions d'égalité. C'est pourquoi le Gouvernement sud-africain considère qu'il est essentiel que vous fassiez participer à l'avenir les dirigeants du Territoire de toutes les consultations qui auront lieu sur la mise en oeuvre concrète de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité ou sur toute autre question qui faciliterait une solution internationalement acceptable."

3. Pour ce qui est du rôle des partis internes, vous vous souviendrez que dans la lettre que je vous ai adressée le 12 mai 1980 (S/13935), je déclarais :

> "Vous savez combien il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies fasse preuve d'impartialité, condition préalable à des élections libres et équitables. En outre, le Gouvernement sud-africain a toujours soutenu que tous les partis politiques participant au processus politique devraient bénéficier d'un traitement égal. Vous vous souviendrez que les représentants des partis politiques du Sud-Ouest africain/Namibie ont accepté de se rendre à Genève pour participer aux consultations simultanées qui s'y sont déroulées en novembre 1979 au sujet de la zone démilitarisée, lorsque vous avez pu leur donner l'assurance qu'ils auraient tous également accès à vos représentants. Ils ont vu dans votre réaction la reconnaissance du fait que les délibérations touchant leur avenir les concernent à égalité."

4. C'est dans ce contexte que votre représentant s'est rendu en Afrique du Sud en octobre 1980. Votre rapport (S/14266) sur cette visite, qui précédait la conférence de Genève, illustrait clairement, une fois de plus, la position sud-africaine. Dans la déclaration qu'il a faite à une séance de la conférence, le 9 janvier 1981, l'administrateur général a abordé ce point particulier. Il a en effet déclaré :

> Monsieur le Président,
>
> Avant que les représentants des partis politiques commentent les déclarations qui ont été faites hier et aujourd'hui, je tiens à souligner d'entrée de jeu l'importance du débat qui va avoir lieu.

/...

Les partis politiques du Sud-Ouest africain/Namibie ont, au cours des années, exprimé leurs points de vues sur la question de l'égalité de traitement. Ils se sont toujours déclarés préoccupés par le fait que la possibilité ne leur était pas donnée d'exposer leurs points de vues sur les questions intéressant l'avenir de leur pays. Ils se sont vu refuser ces privilèges qui ont été octroyés à la SWAPO. Le traitement préférentiel accordé à la SWAPO par l'Organisation des Nations Unies se passe de commentaires. Depuis l'initiative des puissances occidentales qui a abouti à l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, ces partis ont joué un rôle constructif. Ils demeurent cependant préoccupés par la partialité manifestée par l'Organisation des Nations Unies en faveur de la SWAPO et par le fait qu'ils ne bénéficient pas de l'égalité de traitement. L'instauration d'un climat de confiance est une question étroitement liée à celle de la partialité. Actuellement, les partis ne font pas confiance à l'Organisation des Nations Unies pour superviser et contrôler des élections libres et équitables qu'ils tiennent tous à voir se dérouler.

Au cours de la visite en Afrique du Sud de l'ONU en octobre 1980, il est apparu à l'évidence que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité ne pourrait être mise en oeuvre qu'une fois qu'une solution au problème du manque de confiance et de l'impartialité aurait été trouvée. Les partis politiques eux-mêmes ont fait savoir avec insistance à l'équipe de l'ONU que ce problème demeurait un obstacle. Dans son rapport au Conseil de sécurité, en date du 24 novembre 1980 (S/14266), le Secrétaire général a déclaré :

> 'Jusqu'à présent, une grande méfiance mutuelle et un manque de confiance ont compté parmi les principaux obstacles au progrès des négociations.'

et

> 'ce problème lui-même [influe] sur la fixation d'une date de mise en oeuvre.'

Dans le même rapport, le Secrétaire général a proposé la présente réunion qui, selon lui, devait offrir :

> 'un moyen de faciliter l'accord et de créer un climat de confiance et de compréhension voulu ...'

Les partis politiques du Sud-Ouest africain/Namibie sont prêts à engager, à la présente réunion, un débat constructif sur la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et d'autres propositions pratiques. Ils sont ici pour discuter directement avec l'ONU de toutes les questions qui, à leur sens, doivent être réglées avant que la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité puisse commencer.

/...

Monsieur le Président, nous sommes parvenus à un tournant dans l'histoire du Sud-Ouest africain/Namibie dans la mesure où nous avons enfin réussi à réunir sous le même toît les partis politiques démocratiques du Sud-Ouest africain/Namibie et d'autres mouvements actifs dans le Territoire pour qu'ils expriment leurs propres vues sur l'avenir.

J'espère qu'il sera possible d'éliminer les doutes existants et que le climat de confiance souhaité pourra être instauré. C'est là l'épreuve cruciale qui nous attend."

5. La déclaration ci-dessus et les déclarations faites par les partis internes ont fait apparaître clairement ce qui, à leur sens, devait être l'objectif de la conférence de Genève. Si l'on avait prêté attention aux préoccupations sincères exprimées par ces partis dans les déclarations qu'ils ont faites à Genève, on se serait rendu compte que la question de l'instauration d'un climat de confiance, qui est si étroitement liée à celle de l'impartialité et de l'égalité de traitement des partis, était d'une importance primordiale et qu'elle devait être résolue si l'on voulait envisager sérieusement de fixer une date de mise en oeuvre.

Les partis ont été déçus qu'aucune mesure effective n'ait été prise pour que l'ONU ne puisse plus être accusée de partialité et pour rétablir la confiance nécessaire. Il leur paraissait incroyable que l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'ils acceptent de procéder au stade actuel à la mise en oeuvre, alors que l'ONU n'était pas parvenue à Genève à corriger les méfaits du passé - méfaits dont elle est responsable du fait du soutien politique, moral et financier et de la propagande dont la SWAPO a bénéficié au fil des années de la part de l'Assemblée générale et des institutions spécialisées. C'était, en raison de cet échec, que l'administrateur général avait dû déclarer, le 13 janvier 1981 :

> "Compte tenu du débat qui a eu lieu jusqu'à présent, il est clair que les questions soulevées au paragraphe 19 du rapport du Secrétaire général (S/14266) n'ont pas été résolues. Il serait donc prématuré de s'engager dans des discussions en vue de fixer une date de mise en oeuvre."

6. Votre Excellence se réfère aux efforts remarquables qui ont été déployés pour faire montre de bonne foi et de raison en vue de permettre la mise en oeuvre. Je conviens que, pour leur part, les partis internes ont fait preuve de beaucoup de bonne foi et se sont montrés raisonnables et qu'ils ont fait un effort notable pour chercher à résoudre les questions qui étaient au coeur même du plan de règlement - égalité dans le processus électoral et confiance en un arbitre impartial. Il va de soi que ces questions devaient être résolues avant la mise en oeuvre et non pas après.

Il est étonnant que l'ONU et tous ceux qui s'efforcent de fixer une date de mise en oeuvre n'aient pas vu qu'il était nécessaire de commencer par instaurer

/...

un climat de confiance. Personne ne pouvait s'attendre à ce que des progrès tangibles soient réalisés tant que cet objectif fondamental n'aurait pas été atteint. Personne ne pouvait sous-estimer son importance. Sur ce point même, Votre Excellence a déclaré le 24 novembre 1980 (par. 19 du document S/14266) :

> "La mission a été informée par le Gouvernement sud-africain que ce problème lui-même influait sur la fixation d'une date de mise en oeuvre."

L'Organisation des Nations Unies s'est mise elle-même le dos au mur en favorisant de façon inacceptable la SWAPO pendant des années, et c'est à elle qu'il incombe d'en sortir. Elle ne peut s'attendre à ce que les partis internes - ou le Gouvernement sud-africain - acceptent de simples promesses ou se contentent d'actes purement symboliques tendant à faire oublier le parti pris en faveur de la SWAPO. Des mesures doivent être prises pour éliminer l'avantage injuste dont dispose la SWAPO et leur efficacité doit être prouvée.

7. Je me vois dans l'obligation de faire remarquer que l'ONU a perdu, à Genève, une occasion de choix, d'une part, d'encourager la SWAPO, qui est restée silencieuse pratiquement tout le temps, à engager un dialogue constructif et susceptible de faire naître la confiance, et, d'autre part, de prendre en compte les préoccupations des partis internes qui devront participer aux élections dans le Sud-Ouest africain/Namibie. A Genève, les partis internes n'ont pas été convaincus que le principe "à chacun une voix" ne serait pas appliqué seulement une fois. De plus, on ne leur a pas donné de solides garanties en ce qui concerne la liberté d'expression, la liberté de former des partis politiques, une magistrature libre et indépendante, une économie libre et le respect et la propriété - autant de notions qui sont fondamentales si l'on veut que le processus démocratique envisagé dans le plan de règlement soit respecté. Il faut espérer que toutes les parties intéressées tiendront dûment compte des préoccupations légitimes des parties démocratiques du Sud-Ouest africain/Namibie.

8. Je me permets d'exprimer l'espoir que l'Organisation des Nations Unies, si elle souhaite continuer à chercher une solution acceptable sur le plan international, tiendra dûment compte de l'appel que j'ai lancé en faveur de la reconnaissance du rôle des partis internes dans toute délibération sur l'avenir politique et constitutionnel de leur pays.

/...

Pièce jointe I

Déclaration faite par M. D. F. Mudge, le 13 janvier 1981

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole à cette conférence. Depuis que les puissances occidentales ont pris leur nouvelle initiative durant le premier trimestre de 1977, c'est la première fois que les dirigeants des partis démocratiques de l'intérieur de la Namibie ont l'occasion d'exprimer leurs vues sur le fond du problème. C'est un véritable progrès. Il n'en est pas moins vrai que le droit de le faire ne leur a été accordé qu'à regret et que cette conférence est loin d'être un symbole de l'impartialité qui est l'objet principal du débat. La Conférence a été retardée pendant 10 heures pendant que le simple droit de ma délégation et d'autres d'être présentées était débattu et contesté. Nos adversaires dans les élections envisagées souhaitent très vivement que nous restions des êtres immatériels sans nom, sans visage et surtout sans voix, et l'Organisation des Nations Unies n'a été persuadée qu'à grand peine d'adopter une autre attitude. Depuis lors, on s'est efforcé de nous bâillonner - comme cela a été le cas pendant des années dans des organes de l'ONU - en ne nous reconnaissant le droit de travailler qu'en séances privées.

Qui plus est, bien contre notre gré, nous avons dû subir l'humiliation d'avoir à assister à cette conférence en faisant partie d'une délégation dirigée par l'Administrateur général plutôt qu'en notre qualité propre. Mais je tiens à ce que vous sachiez que je suis Namibien et non pas Sud-Africain. Je suis ici et je vous parle en tant que fils de la Namibie et en ayant à coeur les intérêts de tous les Namibiens épris de paix, indépendamment de toutes questions de liens ethniques ou de couleur de la peau. La Namibie est le pays que je chéris.

Qui plus est, je parle au nom d'un parti qui a toujours affirmé que le Sud-Ouest africain/Namibie devait accéder à l'indépendance aussitôt que possible sous la direction d'un gouvernement qui reconnaîtrait et prendrait en considération les droits inaliénables et les aspirations raisonnables des habitants et en vertu d'une constitution qui assurerait la protection de leurs droits fondamentaux.

Il y a également lieu de noter que les négociations passées concernant l'avenir du Sud-Ouest africain/Namibie ont été menées directement entre l'ONU ou d'autres intéressés et la République sud-africaine. Les partis démocratiques n'ont pas été invités directement et officiellement à exprimer leurs vues sur ces questions. Peut-on raisonnablement attendre de nous maintenant que nous décidions en quelques jours d'une date pour le cessez-le-feu et que nous commencions à appliquer un plan au sujet duquel jusqu'à présent nous n'avons été consultés qu'indirectement?

Nous voulons résoudre ce problème nous-mêmes, tout d'abord pour le bien de notre peuple et non pas simplement pour tirer une épine du pied de la communauté internationale. Nous ne sommes pas prêts à laisser des forces extérieures ou des groupes de pression qui sont souvent disposés à appuyer et à financer des mouvements politiques pour pouvoir les manipuler ensuite, utiliser notre pays comme base pour un nouveau genre d'impérialisme.

/...

Non seulement nous avons fait campagne pour l'indépendance et nous l'avons acceptée, mais malgré de graves réserves, nous avons également accepté la résolution 435 dans la mesure où elle prévoit un règlement et des élections démocratiques, supervisées par l'Organisation des Nations Unies.

Nous ne sommes pas rassurés par le fait qu'un très grand pourcentage des membres de cette organisation et même des pays qui, d'après les arrangements provisoires, seront directement associés à la supervision de ces élections démocratiques ne savent pas ce que sont des élections démocratiques parce qu'ils n'ont pas et que certains n'ont jamais eu eux-mêmes de régime démocratique.

La résolution 435 aurait dû être appliquée en 1979. Nous avons instamment demandé au Secrétaire général qu'elle le soit. Nous avons instamment demandé qu'un cessez-le-feu soit accepté pour le 26 février 1979. Si cette résolution avait été appliquée ainsi, il n'y aurait plus de problème. Si elle ne l'a pas été, ce n'est pas de notre faute. Le retard a été causé par des modifications apportées aux propositions initiales du Secrétaire général du fait de quelque intrigue encore mal expliquée, sans consultations aucune, à l'incitation de la SWAPO qui souhaitait à tout prix éviter une lutte électorale. Ainsi, la SWAPO a refusé tout contrôle de ses bases et a réclamé des bases au Sud-Ouest africain où elle n'avait jamais pu en établir.

L'Alliance démocratique de la Turnhalle, qui est un parti démocratique, est favorable à une solution pacifique des problèmes de notre pays. Malheureusement, les partis modérés sont défavorisés par le fait qu'ils respectent les règles et se soumettent à la loi, même lorsqu'il s'agit de lois qu'ils désapprouvent.

Les partis démocratiques, parce qu'ils n'ont pas recours à la force et à l'intimidation pour atteindre leurs objectifs et parce qu'ils ne sont pas prêts à tuer des gens de sang-froid au nom d'une soi-disant lutte de libération, tendent à être méconnus tandis que la violence militante est admirée. On stigmatise l'indépendance réalisée par des moyens pacifiques tandis que des concessions sont faites au chantage réalisé et exercé à la pointe du fusil.

Il n'est plus besoin d'un parti quelconque pour lutter pour l'indépendance de la Namibie parce que tous les intéressés, y compris l'Afrique du Sud, sont d'accord pour que notre pays accède à l'indépendance. Les partis qui poursuivent des activités terroristes le font parce qu'ils craignent les élections et sont résolus à prendre le pouvoir en tout état de cause. Toutefois, si la SWAPO s'obstine dans sa "lutte armée", la SWAPO sera vaincue par les armes. En fait, des défaites graves lui sont infligées. Il n'est pas étonnant que la SWAPO aspire à la signature d'un accord de cessez-le-feu. Mais, si nous avions le choix, nous ne poursuivrions pas la guerilla car nous préférons une solution pacifique. Nous n'avons rien à craindre de la SWAPO dans des élections libres et équitables. En fait, c'est un événement que nous attendons avec impatience.

Mais il faut que les choses se passent honnêtement et l'issue de ces élections ne doit, en aucune façon, être influencée par des facteurs extérieurs. C'est là l'un des éléments cruciaux du règlement. Aucun parti ne doit bénéficier d'un avantage psychologique. Le processus politique menant à l'indépendance doit se

/...

dérouler selon les règles élémentaires de la démocratie et être supervisé par un organe dont l'impartialité soit au-dessus de tout soupçon.

Deuxième facteur crucial, il faut qu'un climat de paix et de sécurité absolue règne durant les élections, faute de quoi il n'en sortirait que la peur.

Troisièmement, il est essentiel que ceux qui sont appelés à voter soient assurés que le gouvernement qu'ils produiront respecte les principes démocratiques, leur permette de voter à nouveau et protège leurs droits - et qu'il ne s'agisse pas en fait d'accorder seulement "à chacun une voix, cette fois". De quoi est-il donc question à cette conférence? Il ne s'agit pas de l'indépendance de la Namibie. Tout le monde est d'accord sur cet objectif. Il ne s'agit pas du principe "à chacun une voix", de l'unité territoriale de la Namibie, ni de la supervision du processus électoral par l'Organisation des Nations Unies. Il y a trois ans que l'on s'est mis d'accord sur ces points fondamentaux. Il ne s'agit pas davantage de savoir si l'on devrait procéder rapidement aux élections. L'Alliance démocratique de la Turnhalle convient avec tous les partis intéressés que celles-ci devraient avoir lieu à la date la plus rapprochée que l'on puisse réalistement envisager et que la Namibie devrait prendre aussitôt que possible la place qui lui revient de droit mais lui a été si longtemps déniée au sein de la famille des nations. La question qui se pose est la suivante : peut-on assurer que tous les partis en présence aient des chances égales le jour où l'on entreprendra de mettre en oeuvre le règlement? Peut-on éliminer les influences étrangères de telle sorte que l'électorat ne fonde sa décision que sur la base de la politique de ces partis? L'Alliance démocratique de la Turnhalle ne cherche à bénéficier à la différence de ce qui en est présentement pour la SWAPO, d'aucun avantage inéquitable. Elle ne veut rien d'autre qu'être à égalité. Mais cette égalité des chances dans ces élections doit être réelle, elle doit exister sur tous les plans et être aussi complète qu'il se peut. Ce n'est que dans de telles conditions que l'on aura des élections libres et loyales. Et ce n'est que si l'Organisation des Nations Unies amorce un processus calculé pour réaliser cet objectif qu'elle suscitera la confiance et que son aptitude à jouer impartialement le rôle d'arbitre deviendra crédible.

Or, depuis 20 ans, celle-ci a régulièrement fait montre d'une partialité inadmissible en faveur de la SWAPO. Cela est incontestable. Il me paraît inutile de récapituler tous les avantages dont celle-ci a bénéficié de la part de l'Organisation des Nations Unies aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette organisation. Les exemples ne manquent pas et point n'est besoin de rappeler les abus les plus flagrants. La SWAPO a notamment pu se targuer, sept ans durant, d'être le seul représentant authentique du peuple namibien, titre qui lui a été gratuitement décerné par l'Assemblée générale auprès de laquelle elle a également bénéficié pendant quatre ans du statut d'observateur permanent, et il faudra à l'ONU, qui est en définitive responsable de cette situation, beaucoup d'habileté, d'opiniâtreté et de rigueur pour contrebalancer l'énorme mais totalement injustifiable avantage que cela représente sur le plan psychologique et pratique. Les autres partis auxquels a été jusqu'à présent dénié le droit de participer aux débats de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité doivent donc se voir accorder ce

/...

droit et il faut également, si l'on ne doit pas abolir comme n'ayant désormais plus de raison d'être, le Conseil et le Bureau du Commissaire pour la Namibie, neutraliser l'influence exclusive qu'exerce sur eux la SWAPO. Outre ce favoritisme politique, celle-ci bénéficie de la part de l'Organisation des Nations Unies d'une propagande et d'un appui financier qui représentent des millions de dollars, à cela aussi il devra être apporté contrepartie avant que l'Alliance n'accepte de jouer son avenir dans une élection que l'on ne pourrait autrement considérer comme loyale. L'Alliance serait très heureuse d'avoir à New York un bureau financé par l'Organisation des Nations Unies. Elle considère en outre qu'il est indispensable que le Département de l'information ne fasse plus essentiellement de la propagande pro-SWAPO, et qu'il fasse connaître aussi largement le point de vue des autres partis. Il conviendrait en particulier que ce Département mène une campagne intensive d'information à long terme mettant l'accent sur l'authenticité et l'égalité de tous les partis.

Il pourrait suffire à certains égards de mettre un terme aux avantages dont a jusqu'à présent bénéficié la SWAPO; dans nombre de cas, toutefois, on ne saurait s'en contenter. Nous ne redoutons pas - bien au contraire, nous souhaitons - un débat avec la SWAPO devant l'Assemblée et le Conseil de sécurité. Mettre maintenant un terme aux droits de cette organisation tout en continuant à dénier les siens à l'Alliance, c'est vraiment le moins que l'on puisse faire. La SWAPO a pu, des années durant, se faire entendre devant les organes les plus élevés des Nations Unies. Que l'on consente à nous entendre aussi, voilà ce que je considère équitable et honnête. L'Organisation des Nations Unies n'est-elle pas - après tout - habilitée à entendre tous les points de vue. Ces considérations valent aussi, pour la plupart, dans le cas de nombre de ses programmes d'assistance. Je vous demande de faire preuve de réalisme politique. Je défie tout dirigeant politique qui accepterait de se mettre à ma place d'en rabattre sur ces exigences. Qui pourrait légitimement soutenir qu'en revendiquant la possibilité de nous exprimer librement, à égalité, je mets le feu aux poudres à l'occasion des élections? Cet argument ne tient pas. Lorsque j'entamerai ma campagne électorale, j'expliquerai aux électeurs en quoi consiste la politique de l'Alliance. Pour l'instant, je fais savoir au monde que j'entends qu'elle ne fasse pas les frais de l'opération et que ces élections se déroulent loyalement.

Il n'est pas dans mon intention, Monsieur, de vous expliquer comment l'Organisation des Nations Unies pourrait s'y prendre pour rétablir l'équilibre qui fait défaut sur une myriade de points. L'Organisation des Nations Unies reconnaît maintenant qu'elle a été partiale. Elle reconnaît maintenant qu'elle doit cesser de l'être. Cela veut dire sur toute la ligne. Laissons donc faire l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est pas à moi de dresser la liste des choses auxquelles il lui faudra remédier. C'est à elle qu'il appartient de redresser la situation à tous égards. Alors la question de la confiance et de la crédibilité réciproque se résoudra d'elle-même.

Mais il n'en est pas de la crédibilité et de la confiance comme de la lumière électrique que l'on peut faire surgir à volonté en appuyant sur un bouton.

/...

C'est là, par essence, quelque chose qui se développe organiquement pendant un certain laps de temps; qui a besoin d'être nourri avec ménagement. Il ne suffit pas d'adopter une déclaration ou d'approuver une résolution pour effacer de l'esprit des gens - ou rayer des motifs d'inquiétude des partis politiques - le souvenir d'années d'inégalité ou la crainte de la duplicité et faire battre les coeurs à l'unisson. Il incombe à l'Organisation des Nations Unies non seulement d'abandonner ses pratiques d'antan mais de démontrer, pendant une période de temps d'une durée raisonnable, qu'elle peut, et veut, conserver une attitude impartiale. J'affirme que dans ces circonstances, les difficultés que rencontre actuellement l'Alliance démocratique de Turnhalle pour mettre en oeuvre le règlement proposé s'évanouiront, tout comme dans cette belle ville la neige fondra peu à peu lorsque le temps s'adoucira.

Certains de ceux qui nous critiquent soutiennent qu'il est impossible d'attendre de l'Organisation des Nations Unies des ajustements dont je mets au défi tout leader politique digne de ce nom de dire qu'à ma place il ne les considérerait pas comme raisonnables. Ce n'est pas l'Alliance qui a mis l'Organisation des Nations Unies dans cet embarras. Pourquoi, alors que l'Alliance réclame l'égalité de traitement, faudrait-il sacrifier sa requête pour tirer d'affaire l'Organisation des Nations Unies et les autres parties à cette initiative?

On a prétendu que ce qui fait défaut, c'est une volonté politique de notre part. La volonté politique n'a rien à voir dans une invitation à participer à des élections qui sont manifestement inéquitables. C'est à l'Organisation des Nations Unies de faire montre de volonté politique. C'est à elle d'adopter des mesures dont elle sait qu'elles seront impopulaires mais qui sont indispensables pour créer les conditions nécessaires à des élections justes et, par la suite, à l'instauration d'un climat de confiance mutuelle.

Monsieur le Président, la paix et la sécurité sont un préalable absolu à des élections libres et justes.

Notre pays est attaqué par la SWAPO qui n'emploie pas les méthodes de la guerre classique, mais a recours au terrorisme, à la violence et à l'intimidation; les victimes sont presque exclusivement des civils, presque exclusivement des Noirs. Ce n'est pas une guerre que nous avons choisie : son objectif est prétendument l'indépendance de la Namibie, mais il a déjà été reconnu que cette guerre ne rime à rien à moins que son but véritable ne soit de soumettre le territoire à la tyrannie. Il est devenu indispensable de défendre nos terres et nos personnes et l'Afrique du Sud a donc assumé la responsabilité de cette défense. C'est pourquoi les jugements et décisions portant sur des questions techniques comme le déploiement de forces, les zones démilitarisées, la surveillance, l'importance des effectifs ne relèvent pas à proprement parler des domaines d'intérêt de l'Alliance et je n'ai pas l'intention d'en parler en détail aujourd'hui.

/...

Néanmoins, l'Alliance se préoccupe beaucoup de ce qui est un principe général. Nous n'avons pas oublié qu'en 1978, M. Nujoma a dit :

> "Il n'est plus question de gouvernement noir par la majorité. Nous ne combattons même plus pour le gouvernement par la majorité. Nous luttons pour prendre le pouvoir en Namibie au profit du peuple namibien. Nous sommes des révolutionnaires".

Sans parler du meurtre d'éminents leaders authentiques du Sud-Ouest africain comme Clemens Kapuuo et Toivo Shiyagaya, du 3 juillet 1978 au 25 juin 1980, la SWAPO a assassiné 278 civils d'une manière ou d'une autre, en a gravement blessé 227 et en a enlevé 385, ces derniers étant en majorité des écoliers. La SWAPO n'a jamais donné aucune raison de croire qu'elle a la moindre intention d'abandonner ses activités terroristes simplement parce que des élections ont lieu. Elle a refusé de laisser le GANUPT surveiller ses bases, gardant ainsi toute latitude de s'infiltrer à travers la zone démilitarisée proposée - qui est si vaste et si accidentée que le GANUPT n'a aucun espoir de pouvoir la surveiller de façon satisfaisante - et d'user de l'intimidation à son gré. Qui plus est, la SWAPO sera en mesure de grossir ses forces autant qu'elle le voudra pendant les sept mois de la période du règlement, de façon à pouvoir, si l'élection ne lui est pas favorable, envahir la Namibie où ne demeureront, sous surveillance, que 1 500 hommes des forces armées sud-africaines. En outre, la SWAPO refuse de réintégrer sans armes le Sud-Ouest africain lorsque commencera le processus de règlement, ainsi que l'y obligent les conditions de ce règlement. Pourquoi?

L'une des préoccupations majeures de l'Alliance, en ce qui concerne la sécurité, est que n'ait pas été défini ce qui constituerait une violation de l'accord : toute intimidation par la violence ou par la menace doit être considérée comme telle, au même titre que des bombardements sporadiques et autres tactiques de perturbation. Il est indispensable de mettre au point à l'avance une méthode de quantification et d'évaluation des incidents, afin de déterminer ce qui constitue une violation. Il s'ensuit, et c'est encore beaucoup plus grave, que le peuple namibien et les partis démocratiques sont privés de toute protection ou sécurité au cas où la SWAPO violerait l'accord ou que s'élèverait un différend à propos de telles violations. La raison en est que le premier recours serait le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est également Commissaire pour la Namibie (nommé pour un nouveau mandat en décembre 1979), dont l'une des fonctions expresses est d'appuyer la SWAPO. En dernier ressort, les personnes et parties qui auraient été lésées peuvent s'adresser au Conseil de sécurité, mais même dans l'hypothèse que les cinq puissances occidentales plaideraient leur cause bien qu'étant en butte à des pressions politiques inévitablement hostiles, qui peut sérieusement croire ici qu'une résolution condamnant la SWAPO et la rappelant à l'ordre obtiendrait au Conseil de sécurité le nombre de voix nécessaires; pour être plus explicite, que les Soviétiques n'y opposeraient pas leur veto? Quoi qu'il en soit, la SWAPO

/...

tiendrait-elle aucun compte d'une telle résolution? Entre-temps, ses activités illégales pourraient bien jouer un rôle décisif dans l'issue de l'élection. De quelle protection jouissons-nous? Les cinq puissances occidentales pourraient utilement envisager de peser nos craintes - très réelles - à cet égard. J'ajouterai que rien de ce que je dis là ou de ce que je viens de proposer à l'égard d'une définition possible des violations n'est incompatible avec la proposition de règlement. Enfin, Monsieur le Président, l'idée d'élections libres et loyales implique nécessairement qu'après le scrutin, et quelle qu'en soit l'issue, le processus démocratique se poursuive et que soient maintenus les droits civils, économiques et politiques. C'est sur cet accord fondamental, sur ce contrat tacite, que reposent tous les processus démocratiques.

Débarrassons donc la question essentielle de tout le verbiage et de tous les faux-semblants qui l'embroussaillent depuis le début de nos discussions et regardons-la en face : la communauté internationale demande au peuple de Namibie de prendre part à un processus électoral qui risque fort d'aboutir à la disparition de la démocratie dans notre pays et à l'abrogation de nos droits civils, politiques et économiques. Il ne s'agit pas ici d'une élection comme celles d'Europe occidentale ou d'Amérique du Nord, où les droits fondamentaux sont garantis indéfiniment quelle qu'en soit l'issue : l'enjeu en Namibie est le maintien des droits individuels et politiques que les cinq pays occidentaux revendiquent pour eux-mêmes et pour lesquels ils claironnent si hautement leur appui.

Ce dont nous parlons c'est le maintien, entre autres, d'élections régulières, de la liberté de parole, de la liberté de constituer des partis politiques, de l'existence d'un pouvoir judiciaire libre et indépendant et d'une économie libre marquée par le respect pour les droits de propriété.

Les titres de mon parti à se dire démocratique n'ont rien de secret. Nous n'avons pas été désignés par l'Assemblée générale. Nous avons été choisis par 80 p. 100 du peuple de Namibie lors d'élections que plus de 300 observateurs et représentants des organes de presse internationaux ont jugé être libres et loyales. Notre conduite en toutes circonstances a été conforme aux meilleures traditions de la démocratie parlementaire et nous nous sommes engagés à continuer dans cette voie à l'avenir. Le bilan de notre action législative nous inspire une fierté légitime. Sous notre administration la discrimination raciale a virtuellement disparu de Namibie. L'Assemblée nationale a adopté une loi pour la garantie des droits de l'homme. La Namibie est, pour la première fois, gouvernée par des Namibiens.

Mais surtout, Monsieur le Président, nous sommes un parti multiracial. Nous sommes le seul parti namibien qui ait réussi à s'attirer la loyauté et à exprimer les aspirations de tous les Namibiens de l'Orange au Cunene, de l'Atlantique et Zambèze. Ma délégation qui siège ici aujourd'hui est le témoignage vivant de cette réalité. Bref, nous sommes un parti démocratique et multiracial appuyé par 80 p. 100 du peuple de Namibie. Nous sommes prêts à mener notre peuple sur

/...

la voie de l'indépendance, de la liberté et de la prospérité. Nous sommes convaincus que nous sortirions victorieux d'élections libres et loyales. Mais que se passerait-il si la SWAPO venait à gagner? D'où vient que nous doutions qu'elle ait capacité pour maintenir en Namibie des normes démocratiques?

C'est, en premier lieu, parce que le programme et les principes ouvertement proclamés par la SWAPO ne se concilient pas avec la possibilité de maintenir les libertés économiques, civiles et politiques fondamentales mais posent au contraire en axiome l'inévitabilité d'un Etat totalitaire à parti unique.

En deuxième lieu, la SWAPO, par la manière dont elle conduit ses propres affaires intérieures, s'est révélée être une organisation anti-démocratique et dictatoriale. Elle n'a pas tenu de congrès réguliers. Elle a épuré les éléments qui n'étaient pas d'accord avec les mots d'ordre de la direction du parti; elle a incarcéré, détenu ou même exécuté sans forme de procès nombre de ses propres adhérents; elle a cherché à atteindre ses objectifs politiques par l'intimidation et le terrorisme.

En troisième lieu, la SWAPO est une organisation à base ethnique. Elle a fait preuve d'intolérance et de discrimination à l'égard de ceux de ses membres qui n'appartiennent pas à l'élément ethnique dominant - nous n'en voulons pour exemple que la situation actuelle de la CANU.

En quatrième lieu, la SWAPO est par trop tributaire de l'Union soviétique et de ses satellites, pays dotés de régimes indiscutablement répressifs et totalitaires. L'état de dépendance où se trouve la SWAPO à l'égard de l'URSS compromettrait gravement l'indépendance de la Namibie et les libertés fondamentales de ses peuples si la SWAPO venait à sortir victorieuse de l'élection envisagée.

Telles sont, Monsieur le Président, les raisons pour lesquelles nous ne croyons pas que la SWAPO, si elle gagnait les élections, resterait fidèle aux normes démocratiques. Nous mettons catégoriquement la SWAPO au défi de présenter son programme aux électeurs au lieu d'insister pour qu'on lui signe un chèque en blanc. Nous mettons catégoriquement l'Organisation des Nations Unies et les cinq pays occidentaux au défi de nier le bien-fondé de nos inquiétudes.

Et pourtant les Cinq, qui ont tant à dire sur les droits de l'homme dans le monde en général et en Namibie en particulier, attendent de nous, le peuple de Namibie, qui nous jouions tous nos droits et toutes nos libertés sur un seul coup de dés électoral. Qu'est-ce qui leur donne, qu'est-ce qui donne à la communauté internationale le droit de risquer notre avenir à ce jeu de hasard? Si à ce jeu ils prétendent ponter, où donc est leur enjeu? Que sont-ils prêts à miser pour garantir les droits qu'ils veulent que nous risquions? Il n'est honorable pour personne, et encore moins de la part de ceux qui professent leur foi dans les formes démocratiques, d'insister pour que nous jouions notre avenir et tentions ainsi le sort sans nous offrir quelque assurance plausible de n'y pas perdre tout.

/...

Monsieur le Président, nous sommes réunis depuis sept jours déjà. Pendant tout ce temps il n'y a eu que trois ou quatre séances officielles. Certes il y a eu beaucoup d'agitation de coulisses, nombre de cocktails et d'excursions, mais quand est-ce que nous allons commencer à parler sérieusement? Quand allons-nous cesser toute cette sciamachie? Vous avez fort bien quelles inquiétudes en général nous inspirent les questions d'impartialité et de sécurité. Mais c'est l'Organisation des Nations Unies qui a créé ces problèmes et c'est à elle de les résoudre. Qu'elle n'attende pas de nous listes et directives. Vous savez tous quelles inquiétudes légitimes inspire au peuple de Namibie le maintien de nos droits fondamentaux. Ce n'est pas à nous de mettre les points sur les i. Nous sommes venus ici pour donner et pour recevoir des assurances. Nous avons donné des assurances au peuple namibien. Quant à la SWAPO, qu'a-t-elle fait? Ses représentants ont à peine parlé pendant la Conférence. Sur les ordres de qui ont-ils gardé ce silence impossible qui leur ressemble si peu. Serait-ce que leurs mentors leur auraient conseillé de se taire, quitte à être soupçonnés d'être des tyrans totalitaires, plutôt que d'ouvrir la bouche et, ce faisant, de confirmer ces soupçons? Ou est-ce que l'ONU aurait, comme d'habitude, parlé en leur nom?

Voici donc quelle est notre situation, Monsieur le Président. Nous sommes les représentants librement choisis de l'ensemble du peuple namibien. Nous sommes un parti multiracial, national et démocratique. Notre plus grand désir est de mener notre peuple à l'indépendance et de prendre la place qui nous revient dans la famille des nations. C'est pour cette raison que nous avons accepté la résolution 435. C'est pour cette raison que nous sommes dans l'expectative d'élections qui soient vraiment libres et justes. Mais nous insistons pour que les élections se déroulent dans un climat de paix et de sécurité. Et nous insistons pour que nous soient données des assurances raisonnables et crédibles qu'après l'élection, le système démocratique et les droits économiques, civils et politiques fondamentaux continueront d'être respectés.

Les préoccupations que je viens d'exprimer sont légitimes et, en toute équité, les questions que j'ai posées sont raisonnables. C'est maintenant à vous, Monsieur le Président, et à la communauté internationale qu'il appartient de dire si vous serez à même d'apaiser nos préoccupations et de répondre à nos questions. C'est à vous maintenant qu'il appartient de décider si vous êtes prêts, sur cette base, à vous engager à nos côtés sur la voie menant à des élections libres et justes et à une Namibie authentiquement indépendante, multiraciale et démocratique.

/...

Pièce jointe II

Déclaration de M. Maura, le 9 janvier 1981

Monsieur le Président, vous avez indiqué hier, dans le cadre de vos remarques liminaires, qu'après que chaque orateur aura présenté son rapport, les délégations auraient l'occasion de poser des questions. Certains membres de l'Alliance démocratique de la Turnhalle (DTA) et moi-même souhaiterions poser quelques questions.

Nous avons noté avec intérêt les points que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, a soulevés dans son rapport daté du 24 novembre 1980 (S/14266), et en particulier les paragraphes 19, 20 et 24.

Au paragraphe 19 du rapport du Secrétaire général il est dit que "jusqu'à présent, une grande méfiance mutuelle et un manque de confiance ont compté parmi les principaux obstacles au progrès des négociations".

Monsieur le Président, la délégation de la DTA, pour sa part, estime que c'est cette méfiance et ce manque de confiance qui sont au coeur du problème, et non le déploiement du GANUPT et autres questions du même genre, qui suscitent tant de futiles palabres. Nous avons lu divers rapports volumineux. Nous les comprenons. Mais nous nous demandons si la confiance nécessaire pour appliquer la résolution 435 existe aujourd'hui alors que, tout au long des années, et hier encore, l'Organisation des Nations Unies s'est disqualifiée en tant qu'autorité chargée de superviser le déroulement d'élections libres et justes en Namibie, du fait que l'ONU, le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie et les représentants spéciaux du Secrétaire général ont compromis leur crédibilité en reconnaissant la SWAPO comme "seul représentant authentique du peuple namibien".

La question de l'impartialité de l'ONU a été examinée de près, et le peuple namibien n'a pas confiance en l'ONU, comme arbitre impartial. Il n'a pas confiance en l'ONU, Organisation qui offre environ 15 millions de dollars par an à la SWAPO - Organisation composée de pantins, de laquais, de néo-révisionnistes et de meurtriers racistes à la solde des Russes. Le peuple namibien n'a ni confiance ni foi dans une organisation qui a choisi la SWAPO comme seul représentant authentique du peuple namibien alors qu'il n'y a pas eu d'élections qui auraient permis au peuple namibien d'exprimer ses préférences.

Le peuple namibien n'a ni confiance ni foi en M. Ahtisaari, dont les tâches comprennent le "soutien des activités de la SWAPO, mouvement de libération nationale namibien, qui est reconnu par l'ONU comme le représentant authentique du peuple namibien." (A/34/6, vol. I, p. 190).

M. Ahtisaari parlait hier à la première personne. J'envisage de faire ceci et j'envisage de faire cela. Je vais m'assurer que l'élection sera équitable et ferai rapport au Secrétaire général.

/...

Monsieur le Président, c'est le peuple namibien qui doit être rassuré d'abord, avant M. Ahtisaari, et, à ce stade, il est loin d'être rassuré par M. Ahtisaari, dont le rôle est de soutenir les activités de la SWAPO, organisation de kidnappeurs d'écoliers, de violeurs et de bandits.

L'esprit en reste confondu: nous juge-t-on en Namibie si peu avertis qu'on s'attende à ce que nous ne voyions pas les abus et la partialité de l'ONU qui pourtant crèvent les yeux?

Quelques exemples suffisent à cet égard :

1. Le Bureau du Commissaire pour la Namibie - son budget finance les activités de la SWAPO.

2. Le Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation - il fournit un appui financier à la SWAPO.

3. Le Département de l'information - il mène d'importantes activités de propagande pour la SWAPO.

4. L'Institut pour la Namibie à Lusaka - il est totalement contrôlé par la SWAPO - aux termes de l'article VI de la Charte de l'Institut, trois des quatorze membres de son Collège doivent être des membres de la SWAPO.

5. L'aide acheminée par l'intermédiaire du PNUD - elle va à la SWAPO.

6. Au paragraphe 2 du dispositif de la résolution 31/146, l'Assemblée générale reconnaît de nouveau la SWAPO comme le seul représentant authentique du peuple namibien.

7. Par la résolution 31/152 de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1976, la SWAPO a reçu le statut d'observateur permanent.

8. <u>Conseil de sécurité</u>

Depuis 1971, le Conseil de sécurité n'invite que les membres de la SWAPO à participer à ses réunions sur le Sud-Ouest africain/Namibie en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire.

Il a invité les personnes suivantes :

a) M. S. Nujoma - 1971, 1975, 1978;

b) M. Peter Mushilange - 1974;

c) M. Mishake Muyonga - 1973;

d) M. Moses Garoeb - 1976.

/...

Monsieur le Président, je ne veux pas continuer à dresser la liste des abus de l'Organisation des Nations Unies - vous les connaissez. Moi-même, je commence à trouver que c'est là un exercice fastidieux. La question reste toutefois posée : en toute équité, pensez-vous sincèrement que ces abus n'ont pas porté atteinte à la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et de M. Ahtisaari?

Estimez-vous sincèrement que la résolution 435 peut être appliquée par l'Organisation des Nations Unies, alors que la SWAPO va être l'une des parties à disputer les élections? Pour l'Alliance, l'ONU et M. Ahtisaari se sont disqualifiés et la résolution 435 ne peut être appliquée en l'absence d'un climat de confiance.

Monsieur le Président, nous, les membres de l'Alliance démocratique, nous estimons lésés par le fait que la presse ne peut assister à nos travaux. L'Alliance croit en la liberté de la presse et n'a rien à cacher. Peut-être de votre côté avez-vous beaucoup à cacher, parce que vous saviez que la question de l'impartialité des Nations Unies allait être soulevée et que vous ne vouliez pas que la vérité se sache. Mais la vérité finit toujours par se savoir.

Nous souhaiterions qu'il soit consigné que nous voulons une réunion publique à laquelle la presse peut assister et que, si cela n'est possible, nous voulons qu'on nous donne des raisons convaincantes.

Monsieur le Président, au paragraphe 20 de son rapport, le Secrétaire général revient sur la question en disant : "Une réunion préalable à la mise en oeuvre, à laquelle participeraient toutes les parties concernées par l'élection envisagée, offrirait un moyen de faciliter l'accord et de créer le climat de confiance et de compréhension voulu."

Je ne veux plus ici, Monsieur le Président, parler de "confiance et de compréhension". Ce qui nous intrigue et que nous aimerions voir éclaircir est ce qu'il faut entendre par l'expression "toutes les parties concernées".

Qu'est-ce qu'une réunion regroupant toutes les parties?

Hier, après que l'Administrateur général de la Namibie eut présenté les partis namibiens, le Secrétaire général a continué d'appeler la délégation namibienne "la délégation sud-africaine".

Quelle en était exactement la raison? L'honorable Secrétaire général pense-t-il réellement que nous représentons l'Afrique du Sud? Ou bien, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, se rangeant aux côtés de la SWAPO, nous considère-t-il comme les fantoches du Gouvernement sud-africain?

Si tel est le cas, le Secrétaire général lui-même s'est, par ses mensonges, disqualifié du rôle de juge impartial de la question de Namibie.

Et maintenant, où cela nous mène-t-il?

/...

Au paragraphe 24 de son rapport, le Secrétaire général précise que "la base de la réunion serait conforme à la formule agréée lors des entretiens bilatéraux qui ont eu lieu au début de l'année sur la question de 'pourparlers directs'. L'Afrique du Sud et la SWAPO ont donc été contactées au sujet de la composition des délégations respectives qui participeraient à la réunion."

Monsieur le Président, la contradiction est nette : deux délégations, la SWAPO et l'Afrique du Sud, à une conférence réunissant "toutes les parties".

Et les partis intérieurs de la Namibie, qu les contacte? L'Afrique du Sud? Ou bien, simplement, n'ont-ils aucune importance? Ou encore, comme de toute façon, ce sont des fantoches de l'Afrique du Sud, ils feront partie de la délégation sud-africaine.

C'est d'ailleurs ce qu'a indiqué très clairement le Secrétaire général. L'Administrateur général dirige une délégation sud-africaine. Peut-être l'élection va-t-elle être disputée entre la SWAPO et l'Afrique du Sud. Ce sont là les deux parties qui prendront part aux pourparlers "entre toutes les parties". Ces paradoxes, Monsieur le Président, sont d'autant plus déroutants que toutes ces acrobaties intellectuelles sont écrites dans une langue étrangère.

Monsieur le Président, les membres de l'Alliance sont venus ici comme appartenant à "toutes les parties" namibiennes pour participer à une conférence réunissant toutes les parties: si tel n'est pas le cas, nous ne pouvons que le déplorer.

Nous voulons aussi souligner que, en ce qui nous concerne, la résolution 435 est morte et enterrée, puisque nous ne pouvons trouver de juge équitable.

Si les Nations Unies tiennent à regagner la confiance du peuple namibien, elles doivent commencer par faire ce qui suit :

1. Abroger la résolution 3111 de 1973 de l'Assemblée générale et sa résolution 31/146 de 1976, laquelle stipule que la SWAPO est "le seul représentant authentique du peuple namibien".

2. Mettre immédiatement fin à l'aide financière apportée à la SWAPO par l'intermédiaire du Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie.

3. Retirer à la SWAPO le statut d'observateur permanent auprès de l'Assemblée générale.

4. Le Conseil de sécurité doit renoncer à ne consulter que la SWAPO pour les questions touchant la Namibie.

5. L'Institut de la SWAPO en Zambie doit être rendu à sa mission première qui est de servir tous les Namibiens.

/...

6. Le représentant de la SWAPO à New York et ses collaborateurs doivent cesser de participer directement à l'examen des questions relevant du Bureau du Commissaire pour la Namibie.

7. L'aide acheminée à la SWAPO par l'intermédiaire des institutions spécialisées des Nations Unies doit prendre fin immédiatement.

Tout ceci doit être accompli bien avant la mise en oeuvre de la résolution 435. Le peuple namibien doit pouvoir s'assurer de l'impartialité des Nations Unies. C'est à cette condition que nous pourrons espérer la tenue d'élections équitables et libres en Namibie.

Il vous appartient maintenant, Monsieur le Président, de porter ces considérations à l'attention de l'Assemblée générale et de convaincre cette dernière qu'elles expriment le voeu constant du peuple namibien.

En ce qui concerne la guerre terroriste, nous nous contenterons d'affirmer que "la lutte se poursuit". Nous sommes résolus à venir à bout des bandits de la SWAPO, aussi bien aux urnes que sur le champ de bataille, et ils le savent bien.

Nous sommes résolus à lutter contre ces imposteurs, ces laquais, ces chiens au service du Kremlin et à les battre à leur propre jeu. Nous allons réparer les conduites qui amènent l'eau au village où vit la mère de M. Nujoma, et que les gangsters de la SWAPO ont fait sauter.

Cette organisation, dont l'authenticité a été proclamée, a tué davantage de civils owambo et herero - femmes, hommes et enfants - tant dans l'Owambo que dans le Kaokoland, en posant aveuglément des mines, qu'elle n'a tué de soldats sud-africains ou même de nos propres combattants namibiens.

Ces imposteurs accomplissent tout cela avec la bénédiction des Nations Unies et grâce à leurs fonds.

Toutefois, nous combattrons jusqu'à ce qu'un règlement libre et équitable ait lieu en Namibie et que soit instaurée une société non raciale.

/...

Pièce jointe III

Déclaration faite par M. E. van Zijl le 13 janvier 1981

Lorsque nous avons présenté notre cas vendredi dernier, nous nous sommes délibérément abstenus de revenir sur le passé, si ce n'est pour mentionner des résolutions qui sont encore en vigueur et des mesures d'aide dont l'exécution se poursuit, et qui engagent l'Organisation des Nations Unies sans équivoque à défendre la cause de la SWAPO tout en se présentant comme l'arbitre impartial prêt à trancher le différend entre la SWAPO et les partis épris de paix dans le Sud-Ouest africain. Bien que nous ayons des doutes et des réserves au sujet de la résolution 435, nous nous sommes bornés à examiner les questions pratiques relatives à son application, des questions qui vont à la racine même du problème. Pour mettre les choses au point, nous avons formulé quelques demandes très raisonnables qui avaient pour objet de placer les parties sur un pied d'égalité tout en offrant à l'ONU la possibilité (peut-être imméritée) de prouver son impartialité dont on fait si souvent l'éloge. Nous aurions pu soulever des points techniques : nous aurions pu mentionner le fait qu'il n'avait jamais été prévu par la communauté internationale que le Sud-Ouest africain, territoire sous mandat C, devrait devenir indépendant, nous aurions pu mentionner le fait que le général Smuts a organisé un plébiscite en 1946, conformément aux normes internationales et par lequel nous, les habitants du Sud-Ouest africain, avons exercé notre droit à l'autodétermination, mais que l'Organisation des Nations Unies nous a empêché d'appliquer cette décision sous prétexte que la population n'était pas prête à exercer son droit inaliénable - ce qui a donné lieu à un différend international au sujet du Sud-Ouest africain. Nous aurions pu mentionner les tentatives sérieuses qui ont été faites pour résoudre ce différend : la Commission Arden-Clarke dont l'ONU a refusé d'appliquer les recommandations; la Commission Carpio dont le rapport a été jeté dans les poubelles de l'Organisation, l'offre faite par l'Afrique du Sud à la Cour internationale en 1970-1971 d'organiser un plébiscite sous la supervision de la Cour, offre qui a été rejetée; l'invitation adressée au Secrétaire général en 1972 et qui a abouti à un accord entre l'Afrique du Sud et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Escher, accord à l'application duquel certaines des personnes qui se trouvent ici aujourd'hui ont participé mais qui a été ignoré par l'ONU. Nous aurions pu faire toutes ces allusions, et bien d'autres encore. Nous ne l'avons pas fait. Nous nous sommes bornés à parler du problème à l'étude. C'est pourquoi nous avons éprouvé une déception sans borne et à laquelle nous ne nous attendions pas quand, le Président, sans même mentionner nos demandes raisonnables, a essayé spécifiquement de disculper l'Organisation des Nations Unies, d'invoquer de piètres excuses et de faire de l'Afrique du Sud l'unique bouc émissaire de toute l'affaire. Nous ne sommes pas ici pour défendre l'Afrique du Sud ou pour essayer de justifier l'approche qu'elle a adoptée au cours des années. Nous sommes ici pour essayer de trouver une solution au problème de notre pays. Nous voulons le faire sérieusement et de manière constructive. Nous ne nous intéressons pas à un échange de balles entre l'Afrique du Sud et l'Organisation des Nations Unies sur des questions telles que la légalité, etc., tandis que le Sud-Ouest africain paie les pots cassés.

/...

Nous avons soulevé la question de l'impartialité et de l'égalité des chances pour les parties participantes, qui à notre avis n'est pas seulement la question fondamentale, mais aussi la première question à résoudre. Une fois qu'un accord aura été réalisé sur ces problèmes vitaux, et que l'existence de conditions d'impartialité aura été prouvée, on pourra s'attaquer aux immenses difficultés que représentent l'intimidation, la zone démilitarisée, l'impartialité et les aptitudes des différents fonctionnaires, le GANUPT, sa composition, le nombre de ses membres et ses activités. Mais nous ne faisons aucun progrès. On nous amène au palais pour une réunion et à notre arrivée, nous devons attendre une heure jusqu'à ce qu'elle commence. Peu après son ouverture, elle est encore une fois ajournée.

Entre-temps, le Sud-Ouest africain traverse une période très difficile : l'Ovamboland est en guerre, de vastes régions du pays sont victimes d'une grave sécheresse, le taux de chômage a atteint près de 10 p. 100, l'argent quitte le pays. Il faut rétablir la stabilité et la confiance dans l'avenir, et les rétablir aussitôt que possible.

Nous sommes préoccupés par ce qui arrive à notre pays et non par notre situation personnelle. Nous sommes venus à la conclusion que cette conférence est un exercice futile du fait que ni l'ONU, ni la SWAPO, ne cherchent honnêtement à aller au fond du problème.

Dans ces conditions, nous n'avons d'autre solution que de rentrer chez nous et d'essayer de résoudre les problèmes que nous avons énoncés précédemment, et de les résoudre en collaboration avec tous ceux qui ont vraiment nos intérêts à coeur et sont réellement prêts à coopérer avec nous.